

- Bilan de compétences post burn-out - Programme

Public concerné & prérequis

Ce bilan s'adresse aux personnes ayant traversé un burn-out.

Avant l'engagement dans ce parcours, un entretien aura lieu pour évaluer si, en fonction de votre état de santé et l'avis de votre médecin, c'est le moment opportun pour vous d'envisager de nouvelles perspectives professionnelles.

Objectifs de la prestation et compétences visées

À l'issue du bilan, vous aurez acquis les compétences suivantes :

- Comprendre le mécanisme de stress et identifier vos réactions au stress
- Créer votre propre balance stress/ressources pour assurer votre bien être personnel
- Elaborer un projet professionnel respectueux de votre balance stress/ressources
- Planifier les étapes de votre projet professionnel en accord avec votre écologie personnelle.

Durée

Durée du bilan de compétences : 24 h soit :

- Entretiens individuels en face à face 14h00
- Travail personnel guidé, passation et restitution des tests 10h00

Le calendrier sera défini avec vous. Le bilan se répartit sur plusieurs semaines et dure en moyenne 4 mois.

Programme détaillé

Le bilan de compétences¹ est envisagé dans le cadre d'une interrogation de la personne sur sa situation professionnelle, soit pour confirmer son choix, soit pour ré-interroger la suite de sa carrière. Il est organisé en trois phases, au terme desquelles une synthèse écrite des résultats est remise à l'intéressé :

¹ Rappel du cadre légal et réglementaire du bilan de compétences : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/droit-a-la-formation-et-orientation-professionnelle/bilan-competences>

Séverine Til Conseil

Une phase préliminaire pour :

- analyser votre demande et vos besoins
- vérifier que vous êtes volontaire pour réaliser votre bilan notamment si ce bilan est prescrit et cofinancé par l'entreprise
- déterminer le format le plus adapté à votre situation et à vos besoins
- définir conjointement les modalités de déroulement.

Une phase d'investigation qui vous permet de :

- construire votre projet professionnel et en vérifier la pertinence ;
- élaborer une ou des alternatives, notamment un projet de formation, un projet de validation des acquis de l'expérience.

Une phase de conclusion

Elle s'achève par la présentation des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Grâce à plusieurs entretiens personnalisés, le bilan se clôt par une synthèse rédigée qui aura fait l'objet d'un échange avec vous, et qui contient :

- l'analyse de vos compétences professionnelles et personnelles ;
- la définition de votre projet professionnel, des propositions concrètes d'évolution ou de réorientation professionnelle ;
- les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
- les principales modalités et étapes à prévoir pour la mise en œuvre du ou des projets professionnels (dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi dans les 6 mois).

Méthodes mobilisées

En fonction des objectifs personnalisés définis lors de notre première séance, pourront vous être proposés :

- un questionnaire d'évaluation de vos besoins « Au début du chemin »
- une activité pour créer votre propre balance stress/ressources
- une sensibilisation à l'hygiène de vie ajustée à vos besoins
- la réalisation de votre arbre de vie post Burn Out pour guider votre projet professionnel
- une activité sur les 5 domaines de vie
- des activités pour renforcer votre confiance et votre estime de vous en vous reliant à ceux qui connaissent votre valeur (Enquête Merveilleuse, Campagne de lettres...)
- des activités d'identification de vos intérêts professionnels (moments scintillants, test RIASEC...)

L'accès à un drive comprenant à des ressources documentaires utiles :

- à la compréhension des mécanismes du stress
- à la mise en place d'une hygiène de vie ajustée
- à la connaissance des secteurs et du marché de l'emploi
- à l'exploration de pistes professionnelles
- à la réalisation d'enquêtes métier
- à la création d'une activité indépendante

Séverine Til Conseil
Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des
bilans de compétences
Déclaration d'activité 11788485178
SIRET 898 051 263 00017

+33 (0)6 89 08 74 93
severine.til@st-conseil.org
<https://st-conseil.org>
1 allée du Béarn 78170
La Celle-Saint-Cloud

Séverine Til Conseil

- à l'intégration d'une situation de handicap dans un projet professionnel
- aux techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, profil LinkedIn, jobboards, entretien de recrutement...)
- à l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans votre réflexion.

La proposition d'enquêtes métier pour valider votre projet

La réalisation d'un plan d'actions pour concrétiser votre projet.

Modalités d'évaluation des objectifs

Les objectifs sont évalués :

o dans la synthèse du bilan

o lors de l'entretien de suivi dans les 6 mois après la fin du bilan.

Sanction de la prestation

Une synthèse et une feuille de présence dûment signée vous seront remises à la fin de votre bilan.

Lieux des séances

Les séances peuvent avoir lieu en visioconférence ou en présentiel à :

- Paris ou La Défense (dans les bureaux du réseau [Cocoon Space](#))
- Rueil-Malmaison à la Maison du Mieux Etre, 38 Rue Victorien Sardou
- Saint-Quentin en Yvelines à l'espace B'Coworker, 6 rue Blaise Pascal à Elancourt
- Versailles-Le Chesnay au Studio, 51 rue de Versailles au Chesnay.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Chaque demande sera étudiée au cas par cas. Je vous invite à me contacter pour échanger sur votre situation. Ensemble nous pourrions considérer comment adapter l'accompagnement à vos besoins spécifiques (méthodes, outils, supports, durée des séances, rythme..). Nous pourrions aussi aborder les conditions d'accès aux locaux et les options possibles (visioconférence, déplacement...).

Si le besoin s'en faisait sentir, je pourrais vous orienter vers un contact dédié dans votre région.

Tarifs

- **Particuliers** : En distanciel : 2920 € net / En présentiel : 3580 € net
- **Entreprises** : 3900 € net (en distanciel ou dans les locaux de l'entreprise)

Financement

- Par votre compte personnel de formation²
- Par le plan de développement des compétences de votre employeur

² Depuis le 1^{er} janvier 2025, une participation obligatoire de 102,23 euros est demandée pour toute inscription d'une formation via le CPF. Cette mesure ne concerne pas les Demandeurs d'emploi. Pour en savoir plus :

Séverine Til Conseil

Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des bilans de compétences

Déclaration d'activité 11788485178

SIRET 898 051 263 00017

+33 (0)6 89 08 74 93

severine.til@st-conseil.org

<https://st-conseil.org>

1 allée du Béarn 78170

La Celle-Saint-Cloud

Séverine Til Conseil

- Par un financement personnel

Délais d'accès

Séverine Til Conseil s'engage à proposer des disponibilités pour positionner le 1er rdv dans les 15 jours après votre inscription.

Encadrement

La conduite du bilan est assurée par Séverine Til, consultante certifiée en évolution professionnelle.

Compétences en accompagnement

- « Prendre en charge le burn-out », Pilgrim Conseil.
- Accompagner les transitions professionnelles, 5A Conseil
- Praticienne narrative, Compagnonnage narratif

Certification qualité

Séverine Til Conseil EI est certifié Qualiopi au titre des Bilans de compétences.

Indicateurs de performance

- 220 personnes accompagnées depuis 2019 (sous-traitance incluse)
- Entre sept 2021 et mars 2025 (hors sous-traitance)
 - 44 bilans de compétences réalisés par Séverine Til Conseil EI
 - Taux de satisfaction : 100%
 - 97% de mes clients se déclarent « parfaitement » ou « très » satisfaits de leur bilan
 - 100% de mes clients déclarent que le bilan leur a permis de renforcer leur confiance
 - 100% de mes clients déclarent que le bilan leur a permis de réaliser un plan d'actions pour leur projet
 - 2 enquêtes métier/personne en moyenne
 - Taux de réalisation des entretiens de suivi : 80%

Éthique et déontologie

Le travail mené en bilan de compétences s'inscrit dans le respect du code de [déontologie des coachs](#)³, du consentement du bénéficiaire, de la confidentialité et de la neutralité.

Contact

Séverine Til : severine.til@st-conseil.org / 06 89 08 74 93

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/une-participation-financiere-pourquoi-et-comment#:~:text=Le%20décret%20n%202024,compter%20du%20%20mai%202024.>

³ <https://www.sfcoach.org/deontologie/#2>

Séverine Til Conseil EI
Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des
bilans de compétences
Déclaration d'activité 11788485178
SIRET 898 051 263 00017

+33 (0)6 89 08 74 93
severine.til@st-conseil.org
<https://st-conseil.org>
1 allée du Béarn 78170
La Celle-Saint-Cloud

Séverine Til Conseil

Séverine Til Conseil EI
Organisme de formation certifié Qualiopi au titre des
bilans de compétences
Déclaration d'activité 11788485178
SIRET 898 051 263 00017

+33 (0)6 89 08 74 93
severine.til@st-conseil.org
<https://st-conseil.org>
1 allée du Béarn 78170
La Celle-Saint-Cloud